

Université Mustapha stambouli - Mascara



جامعة مصطفى اسطمبولي - معسكر

Rectorat

مديرية الجامعة

N° 0.44/U.M/17

Procès verbal du Conseil de Direction

En l'an deux mille dix-sept, et le vingt-neuf Août, à dix heures, s'est réuni le Conseil de direction, sous la présidence du professeur Samir BENTATA, Recteur de l'Université.

Ordre du jour

- Préparation de la rentrée universitaire 2017/2018

Etaient présents : Messieurs :

- ADNANE Ahmed, Vice-Recteur chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycle, de la formation continue et les diplômes et la formation supérieure de la graduation ;
- MEDDAH Boumedienne, Vice-Recteur chargé de la formation supérieure de 3^{ème} cycle, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique, et la formation Supérieur de la post-graduation ;
- BENSLIMANE Mohamed, Vice-Recteur chargé du développement, de la prospective et de l'orientation ;
- TAÏBI Ghomari, Doyen de la faculté des sciences humaines et sciences sociales (FSHSS) ;
- MESSAOUDI Rachid, Doyen de la faculté de droit et sciences politiques (FDSP) ;
- BELABID Lakhdar, Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie (FSNV) ;
- BENABOU Djilali, vice Doyen de la faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion (FSECG) ;
- BOUCHEKARA Mohamed, Doyen de la faculté des sciences et technologie (FST) ;
- SEDDAR Noureddine, Doyen de la faculté des lettres et des langues (FLLA) ;
- YAHIAOUI Ahmed, Doyen de la faculté des sciences exactes (FSE) ;

Etait absent ; Monsieur :

- CHENINI Abderrahmane, Vice-Recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques (Absence justifiée) ;

Après avoir souhaité la bienvenue aux présents, le Recteur a ouvert la séance pour entamer le point inscrit à l'ordre du jour.

- Compte tenu des remarques relevées durant les vacances universitaires, portant notamment sur la difficulté pour les étudiants de retirer leurs diplômes ; il a été décidé à l'avenir de laisser les services de scolarité, de comptabilité et de sécurité ouverts durant les vacances. Le recteur a également insisté sur la délivrance des diplômes des étudiants étrangers et ceux qui auront bénéficié de bourses à l'étranger.
- Afin de permettre un suivi efficace d'entretien des locaux de l'ancien pôle universitaire et de situer les responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité, il a été décidé de délimiter l'espace entre les deux facultés ST et SE. Les gros travaux d'entretien au niveau de ces facultés seront dorénavant assurés pendant les vacances universitaires.

En plus une séance de travail, entre les trois facultés SM, ST et SNV, devrait être organisée pour élaborer les emplois du temps des travaux pratiques.

- Compte tenu de la contrainte budgétaire des heures supplémentaires des enseignants, il a été recommandé aux doyens de privilégier le paiement trimestriel de préférence et de préparer dès maintenant les états avant l'approbation du budget supplémentaire.
- La mise en place d'un Centre Unique au niveau du rectorat pour la collecte des dossiers des étudiants y compris les diplômes. En outre, il sera procédé au scanner des relevés de notes et les diplômes pour la gestion électronique des documents via le logiciel de l'établissement.
- Le recteur de l'université a planifié des CPC élargis, avec les enseignants et le staff du Doyen pour chaque faculté, au niveau de l'auditorium selon le calendrier suivant:

1- Le 05/09/2017 à 8 heures 30 min pour les Facultés SHS et LL,

2- Le 06/09/2017 à 8 heures 30 min pour les Facultés DSP et SEGC

3- Le 07/09/2017 à 8 heures 30 min pour les Facultés ST, SE et SNV

Durant ces réunions, chaque doyen va présenter pendant 20 minutes le bilan de l'année universitaire 2016-2017, comportant les activités en matière de recherche, de pédagogie et les stages de perfectionnement des enseignants.

- Le recteur a constaté l'absence des deux secrétaires généraux et le service des moyens généraux des deux facultés ST et SE durant l'opération des inscriptions des nouveaux bacheliers, leur présence est obligatoire pour mener ces inscriptions dans des meilleures conditions.
- Pour les anciennes promotions, la date des réinscriptions a été fixée du 04 au 11 septembre, les cours, TD et TP débuteront le 12/09/2017.
- Pour le recrutement des enseignants et selon les directives du secrétaire général du ministère, les doyens sont appelés à proposer trois options au minimum pour chaque spécialité.
- Concernant les passerelles des Masters I et II et après l'admission des 80% de nos étudiants internes, les 20% externes seront choisis selon la réglementation en vigueur et il faut unifier les conditions de choix pour toutes les facultés. Les étudiants non retenus doivent savoir les motifs du rejet. En plus les étudiants sanctionnés par le conseil de discipline peuvent postuler mais leurs dossiers seront étudiés au cas par cas.
- Le recteur a prolongé le dépôt du canevas d'élaboration du projet d'établissement universitaire au 10/09/2017 sur la demande des doyens.
- Enfin, dans le cadre de la préparation des concours de doctorat 3^{ème} cycle, une séance de travail aura lieu le 12/09/2017 entre le vice-recteur de la post graduation et les responsables des offres de formation doctorale et les vices doyens de post graduation

L'ordre du jour étant épuisé ; La séance fut levée à 13 heures 30 min.

Le Recteur

